



2024 - AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 5

Audits et exigences pour les systèmes d'information sur le tirant d'eau (SIT)

Veillez noter que tout au long de cette saison de navigation 2024, la CGVMSL effectuera des audits aléatoires sur les navires équipés et approuvés pour utiliser le système d'information sur le tirant d'eau (SIT) afin de vérifier les performances du SIT, les connaissances des utilisateurs et la formation.

Les exigences validées au cours de l'audit peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Un SIA opérationnel avec une précision approuvée par la Voie maritime
- Des cartes électroniques et haute résolution actualisées
- Un officier formé à l'utilisation du DIS sur le pont
- Documentation attestant de la formation des utilisateurs
- Que les informations entrées dans le SIT sont exactes, par exemple type de navire SIT, tirant d'eau, dégagement sous quille, etc.
- Liste de contrôle pour la confirmation du SIT soumise et examinée par la CGVMSL
- **Propulseur d'étrave opérationnel**

Merci de votre collaboration.

Le 11 mars 2024